

Mardi 22 novembre 2005

## Concours Miam Miam Glou Glou : ils ont dégusté



Seize vins ont été dégustés à l'aveugle à La Cie des comptoirs. Ph J.-M.M.

### RAPPEL

→ Trois vins ont été sélectionnés pour participer à l'opération initiée par le Musée des arts modestes

Depuis trois ans, le Musée international des arts modestes organise une exposition sur le vin. Pour l'occasion, des artistes planchent sur des étiquettes pour des domaines viticoles de la région. Une façon originale d'associer art et vin.

Pour sélectionner les vignerons qui pourront avoir une étiquette réalisée par un artiste, un jury de professionnels et d'amateurs s'est réuni jeudi à la Compagnie des comptoirs des Frères Pourcel, à Montpellier. Les restaurateurs sont partenaires du Miam depuis les débuts, lorsqu'ils avaient imaginé des recettes "modestes". Pour Miam Miam Glou Glou, il était tout naturel de faire appel à ces deux gastronomes.

Autour d'eux, des sommeliers, des vignerons, Patrick Malavielle, conseiller régional président de la commission culture et patrimoine, d'autres représentants de la Région, partenaire cette année de l'opération, mais aussi le maire de Montpellier, des personnalités sétoises et des membres du Miam. Seize vins ont été goûtés à l'aveugle au

cours d'un repas convivial. Chaque membre du jury, une quinzaine de personnes, a noté sa préférence.

Au final, trois vins ont été sélectionnés. Une réception sera organisée à l'Hôtel de Région pour les vignerons lauréats. Un autre jury se réunira prochainement pour sélectionner les artistes qui travailleront avec les viticulteurs. Ces derniers sont choisis au niveau national, alors que les vins sont exclusivement issus du Languedoc-Roussillon.

« Cette opération met en avant la viticulture régionale, en association avec l'art. Il nous semblait important de la soutenir », a expliqué en substance Fabrice Manuel, directeur de la culture au conseil régional.

L'opération Miam Miam Glou Glou doit, comme chaque année, déboucher sur une exposition au Miam. ●

S.N.

### Les vins

Voici la liste des vins qui ont été sélectionnés jeudi :

1er, Vin de pays de l'Hérault, Domaine des Verchants "Marcelle" 2003 (blanc) ;

2e, Corbières, Domaine Ollieux Romanis "O.R" 2002 (rouge) ;

3e Vin de pays de l'Hérault, Domaine les Peyrilles "Lou Garrigou" 2004 (rouge).